

Conseil Départemental de l'Aisne
A l'attention de Mr. le Président
Rue Paul Doumer
02013 LAON Cedex

Chézy-sur-Marne, le 29 Octobre 2019

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Selon votre courrier du 27 septembre, nous avons déposé une demande de Subvention pour la Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne et pour ses Sociétés adhérentes sur le site de dématérialisation. Nous nous permettons de vous en joindre le justificatif et les documents y afférents.

Toutefois, afin de compléter ce dossier et vous apporter quelques détails supplémentaires, nous nous permettons de vous adresser les courriers qui vous sont destinés et que nous ont fait parvenir nos adhérents (nous avons centralisé par simplification) établis selon ce même courrier du 27 septembre.

Ces courriers démontrent que les Sociétés se mobilisent en relayant leurs inquiétudes auprès de leur Fédération et vous font part ainsi de leurs difficultés et de leurs craintes.

En effet, celles-ci sont en péril et voient leur existence menacée. La disparition de la Fédération et de ses adhérents va faire courir un grand risque dans l'animation des communes et dans le lien social qu'elles leur apportent.

Quant à la F S M Aisne elle-même, par « ruissellement » et bien qu'elle n'ait pas de salariés permanents, elle emploie et fait travailler 27 intervenants pour la réalisation de sa mission de formation ((Professeurs, Animateurs, restauration, employés en contrats CDD). Et ne parlons pas de la perte de pouvoir d'achat que ces derniers vont subir.

La F S M Aisne participe aussi à l'amortissement des frais généraux d'organismes sociaux tels que le Lycée Européen de Villers-Cotterêts et la Maison Familiale de La Capelle en réglant les frais de séjour de nos Stages.

Enfin, ce seront environ plus de seize mille euros qui ne seront plus versés aux URSSAF, les emplois susnommés n'existant plus.

Nous ne doutons pas un seul instant que vous restiez insensible à ces éléments et que nous ne puissions pas bénéficier des aides telles que précédemment (aides, qui au demeurant, ne représentent que 0.2% « sic » vos informations lors de vos réunions dans les arrondissements où 9 Membres de notre Conseil d'administration ont participés »).

En vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ces courriers et de ce que vous allez faire en ce sens,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'assurance de notre plus parfaite considération.

Confédération Musicale de France (C M F Aisne)
Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne
Le Président
Gérald VILLAIN

Pj : Courriers reçus des Associations ; Copie de la demande dématérialisée